

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 09 décembre 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 16 décembre 2024

### PÔLE VIE DU TERRITOIRE - FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA VILLE DE NIORT POUR LA RESTAURATION DE LA STATUE « GLORIA VICTIS » ET DE SON SOCLE

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Sophie BROSSARD pouvoir à Corinne RIVET BONNEAU, Noélie FERREIRA pouvoir à Lucien-Jean LAHOUSSE, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Guillaume JUIN pouvoir à Romain DUPEYROU, Gérard LABORDERIE pouvoir à Christian BREMAUD, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Aurore NADAL, Sophia MARC pouvoir à Sophie BOUTRIT, Elmano MARTINS pouvoir à Dominique SIX, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Frédéric NOURRIGEON pouvoir à Sonia LUSSIEZ, Michel PAILLEY pouvoir à Philippe TERRASSIN, Nicolas ROBIN pouvoir à Gérard LEFEVRE, Johann SPITZ pouvoir à Thibault HEBRARD, Mélina TACHE pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Florence VILLES pouvoir à Nicolas VIDEAU.

#### Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, Bastien MARCHIVE, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER.

#### Titulaires absents excusés :

Jacques BILLY, Gérard EPOULET.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024**

#### **PÔLE VIE DU TERRITOIRE - FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA VILLE DE NIORT POUR LA RESTAURATION DE LA STATUE « GLORIA VICTIS » ET DE SON SOCLE**

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 30 mai 2016 créant le Fonds Communautaire du Patrimoine en faveur de la restauration des objets mobiliers protégés au titre des Monuments Historiques ou non protégés, et approuvant son règlement d'intervention ;

Vu l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans le cadre de la requalification de l'îlot Denfert-Rochereau, la Ville de Niort souhaite restaurer la sculpture intitulée « Gloria Victis », élevée sur la place de Strasbourg pour honorer la mémoire des soldats des Deux-Sèvres victimes de la guerre franco-prussienne de 1870.

Ce groupe allégorique, intitulé « Gloria Victis » (gloire aux vaincus), représente une Victoire ailée soutenant un jeune homme nu à demi-mort. Ce dernier tient une épée brisée dans sa main droite, tandis que son bras gauche pointe le ciel, sa destination. Il symbolise la défaite, mais il est mort en héros. Le talon de la Victoire est soulevé, seule la pointe du pied effleurant encore le sol : l'envol est proche. Sur le socle, une chouette, animal totémique de la déesse guerrière Athéna, et un rameau d'olivier, symbole de paix, complètent le tableau. La France est vaincue, mais héroïque.

Le modèle en plâtre de cette œuvre, réalisé par Antonin Mercié en 1872 à l'académie de France à Rome, a été acquis au Salon par la Ville de Paris, en 1874. La première fonte en bronze, commandée par la Ville de Paris, a été réalisée par Thiébaud-Frères en 1875 : elle est localisée au Petit Palais depuis 1976.

Cette sculpture de plus de deux mètres de haut a été reproduite en plusieurs exemplaires et orne d'autres places dans d'autres villes en France : Bordeaux (1886), Agen (disparue en 2008), Châlons-sur-Marne (1892), Cholet (1902), etc.

En 1881, la Ville de Niort sollicite la Ville de Paris pour l'érection d'une réplique de la statue « Gloria Victis » qui sera inaugurée, le 9 octobre, en présence de Léon Gambetta, Gaston de Gallifet et Antonin Proust. Le monument est érigé sur la place de Strasbourg, en haut de la rue Alsace-Lorraine, en écho à la perte de ces territoires du nord-est de la France.

#### Inscriptions :

- Sur la terrasse : MERCIE ;
- À l'arrière sur la plinthe : THIEBAUT-FRERES ;
- Devant sur la plinthe : GLORIA VICTIS ;

- Sur le socle : ELEVE / PAR / SOUSCRIPTION PUBLIQUE / 1881 ;
- Sur le socle devant : AUX ENFANTS / DES DEUX SEVRES / MORTS POUR LA DEFENSE / DU PAYS / 1870-1871.

La restauration sera réalisée par la Fonderie de Coubertin à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse. Le devis intègre la dépose, la restauration, et la repose de la statue en bronze et de son socle en pierre. La restauration de la sculpture en bronze consiste en un nettoyage de la surface par micro-gommage avec une harmonisation de la patine et l'application d'un film protecteur. La restauration du socle en pierre consiste en un nettoyage par micro-gommage de la surface, l'atténuation des coulures d'oxydes de cuivres verdâtres et l'application d'un film protecteur anti-graphiti.

Vu la décision de Monsieur le Maire de Niort en date du 14 octobre 2024 sollicitant un fonds de concours pour la restauration de la statue « Gloria Victis » et de son socle à hauteur de 7 200 €, soit 39% du montant de l'opération (18 400 € HT) ;

Considérant le plan de financement prévisionnel,

Considérant l'avis favorable de la Commission Fonds Communautaire du Patrimoine du 19 septembre 2024 relatif à l'éligibilité du projet, à son protocole de restauration et au montant du devis ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue à la Ville de Niort un fonds de concours au titre du Fonds Communautaire du Patrimoine à hauteur de 7 200 €, soit 39% du montant de l'opération de restauration de la statue « Gloria Victis » et de son socle, selon le plan de financement en annexe ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Aurore NADAL**

**Alain CHAUFFIER**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**